

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>

Edito: Lors de sa réunion du 6 Avril, le conseil municipal d'Ugny le Gay a voté le budget de l'année 2023...

Ayant assisté à ce Conseil, je me pose des questions sur le sérieux et l'implication des conseillers municipaux que nous avons élus lors des élections de 2020...

Car cette année, a eu lieu une petite révolution dans la tenue des comptes de la commune: nous changeons de plan comptable...

Nous passons de l'instruction comptable M14 à l'instruction comptable M57... En clair, et pour les béotiens que nous sommes, ça veut dire que le conseil municipal va devoir changer la façon de présenter les comptes municipaux, mais aussi d'envisager une nouvelle façon de gérer le budget communal.

Hors ceci s'est déroulé dans l'indifférence générale!

Personne n'a eu la curiosité de savoir ce que ça allait changer, quelles seront les nouvelles règles que les communes devront appliquer, et pourquoi notre gouvernement impose ce changement...

« ...Les Français sont des veaux... » disait le Général DE GAULLE... En cette circonstance, je me demande s'il n'avait pas raison...

Le Budget 2023... Compte-rendu officiel...

Avant de vous faire part de mon point de vue sur le déroulement de cette réunion du Conseil, je vous transmets le compte rendu affiché dans le tableau d'information de notre Mairie...

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 19 heures en séance publique s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Mme Sylvie LELONG, Maire d'UGNY-LE-GAY.

*Étaient présents: Mmes Sylvie LELONG, Mrs Jean-Louis GAMBART, Joël THEVENIN, Raymond COUTTE, Jimmy LETUPPE, Edouard MENNECART, Gilles VIEVILLE. **On a oublié de mentionner la présence de Madame Patricia FEROT...***

Absents excusés : Mr Charles WATON qui a donné procuration à Mme Patricia FEROT ...

Absent: Julien COUTTE

Désigné secrétaire: Mr Joël THEVENIN

*Nombre de conseillers :10 Présents:9 Votants:10 . **Non ! Il n'y avait que 8 présents et 9 votants...***

A la demande de Mme le **LA** Maire, Patricia donne les raisons de l'absence de Mr WATON.

. Vote du Budget 2023.

Après ces explications, Mme le **LA** Maire donne la parole à la secrétaire de mairie pour la lecture des différents comptes administratifs, de gestion.

Vote du compte administratif 2022.

Dépenses de fonctionnement: 103 903,76 euros.

Recettes de fonctionnement: 157 787,81 euros.

Excédent de fonctionnement: 53 884,05 euros.

Dépenses d'investissement : 47 910,94 euros.

Recettes d'investissement : 28 082,93 euros.
Déficit d'investissement : 14 481,09 euros.
Excédent de fonctionnement reporté: 185 424,75 euros
Madame le Maire sort de la pièce.
Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat.

Excédent à reporter : 185 424,75 euros.

Vote du compte de gestion 2022: approuvé à l'unanimité.

Budget primitif 2023.

Dans ce budget, nous avons inscrit plusieurs dépenses: assainissement de la mairie, création d'un WC aux normes PMR, installation de la vidéoprotection, pose d'un coussin berlinois, peinture de voirie des RD...

. Taxes communales 2023.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes communales.

Taxes foncières bâties : 48,27 %

Taxes foncières non bâties: 34,00 %

Taxes d'habitation sur les résidences secondaires: 16,00 %

. Subventions communales 2023.

Cette année, le budget prévoit de verser 2 subventions communales :

4 500 euros pour le comité des fêtes d'Ugny-le-Gay.

100 euros pour les Anciens Combattants: Ugny-le-Gay est affecté à Bichancourt.

L'augmentation de la subvention pour le comité des fêtes s'explique par la volonté de la présidente de continuer à maintenir des événements festifs dans la commune. Une demande de subvention en ce sens a été fournie.

. Délibération M57.

La nouvelle nomenclature M57 permet de déplacer des crédits dans un même chapitre sans prendre de décision modificative.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

. Entretien de la commune 2023.

La commune étant relativement satisfaite du travail de l'ESAT, un devis pour l'entretien de la commune leur a été demandé. Le montant s'élevant à 7 299,81 euros HT concerne les parties enherbées de la commune environ 3 500 m², la taille de la haie de la place, taille des arbustes, fauchage du talus de l'église, la tonte de la parcelle «Labarre», le ramassage et l'évacuation des déchets, le balayage des caniveaux.

Un seul balayage des caniveaux est programmé mais s'il s'avérait qu'un deuxième nettoyage devienne nécessaire, un avenant sera demandé.

Entretien des chemins Communaux 2023.

Le conseil municipal passe ensuite au devis de Bruno LELONG concernant l'entretien des chemins communaux. Il est d'un montant de 7 550 euros HT.

. Informations diverses.

_Rendez-vous prévu le 11 Avril avec la SETI et l'entreprise LS pour la vidéo-protection...

_Nouvelles dégradations et vols au cimetière. Il est envisagé de confier les clefs à un particulier pour ouvrir les portes et pourquoi pas de donner les clefs à un administré qui y va de bonne heure pour l'ouverture des portes, le matin, mais qui fermera le soir? Gilles se propose dans l'attente de l'installation de la vidéoprotection. Le tout est de demander à l'administré s'il serait d'accord pour l'ouverture des portes... ;

_Peinture axiale lors du dernier conseil, il avait été évoqué par Raymond de demander au département de procéder à cette peinture. Réponse mitigée de la voirie départementale qui prendra en charge que la RD 56 en 2023 (rue Mme Baligant). En conséquence, le devis d'une société de marquage sera redemandé et revu en conséquence.

_Mme le Maire délègue à Patricia la pose d'une plaque pour la parcelle « Labarre », Raymond propose de l'emmener voir une pierre qui pourrait convenir.

Le Budget 2023... Ce qu'il faut retenir...

... **T**out d'abord cette petite révolution introduite par le législateur dans la gestion comptable des communes Française, avec la mise en place de cette nouvelle comptabilité... Ou plutôt ce nouveau référentiel M57...

Alors pourquoi cette nouvelle comptabilité?...

D'abord pour parachever une longue évolution de la comptabilité publique qui consiste à la rapprocher, voire de lui appliquer les normes comptables du privé. À la fin des années 1980, l'émergence des scandales financiers de collectivités locales, dont les cas des villes d'Angoulême et de Briançon constituent les exemples les plus emblématiques, a contribué à accélérer les mouvements de réforme des comptabilités publiques.

Les réformes successives ont contribué au renforcement de l'information financière présentée par les collectivités locales puis, dans un deuxième temps, à la rénovation des instructions budgétaires M11 et M12, remplacées par l'instruction comptable M14 en 1994. Au-delà du rapprochement des nomenclatures entre comptabilité privée et comptabilité publique, les principaux apports de cette nouvelle instruction comptable résident dans l'introduction:

_du concept de patrimoine, la M14 rendant obligatoires les dotations aux amortissements.

_du concept d'engagement, avec l'obligation pour les communes de comptabiliser les opérations dès leur engagement et non plus lors du mouvement de caisse correspondant à l'opération. Ce mécanisme entraîne notamment le rattachement à l'exercice concerné des charges et produits comptabilisés d'avance, des charges et produits à recevoir et des intérêts courus non échus.

_du concept de résultat comptable.

L'adoption de la M14 constitue ainsi un tournant majeur pour la comptabilité publique, qui est passée d'un système de comptabilité de caisse à un système de comptabilité d'exercice qui a permis, d'une part, l'établissement d'états financiers intégrant des éléments de gestion patrimoniale et, d'autre part, de dépasser une gestion budgétaire uniquement fondée sur les encaissements et les décaissements.

L'ancienne comptabilité M14 avait cependant une petite faiblesse, elle était basée sur une comptabilité annuelle qui limitait énormément les projets conduits sur le long terme... C'est pour cela que la M57 introduit la notion d'engagement pluriannuel et donne plus de souplesse aux Maires dans la circulation des fonds au sein des autorisations budgétaires votées par les conseils municipaux...

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et les départements, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi:

_en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

_en matière de fongibilité des crédits: faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel);

_en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues: vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Voilà ce qu'il aurait fallu dire aux conseillers municipaux pour qu'ils votent ce budget en toute connaissance de cause... Madame La Maire s'en est exonéré mais à sa décharge, ses conseillers ne lui ont rien demandé...

a part ça...

à part ça...

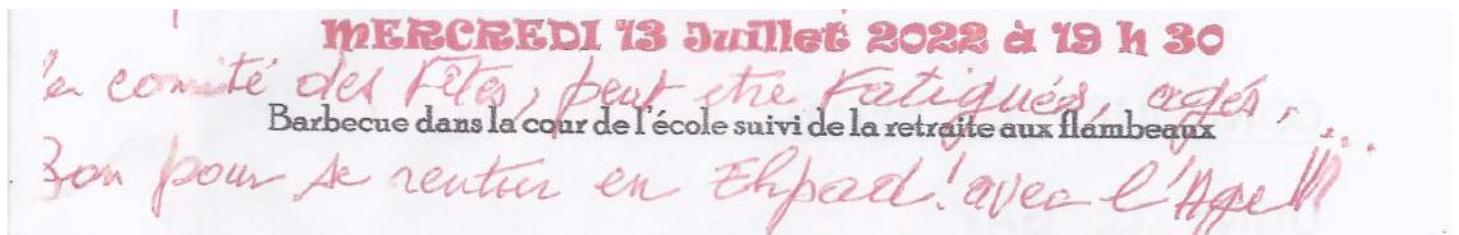
à part ça

Encore une lettre anonyme!... à Madame la Présidente du Comité des Fêtes...

Madame la Présidente du Comité des Fêtes m'a rendu visite pour m'informer que les propos tenus dans l'invitation à l'assemblée Générale de son association ne concernaient nullement les choses que j'avais dites dans les différentes feuilles de mes chroniques mensuelles. Elle les a écrites en réaction à une lettre anonyme, dont elle m'a d'ailleurs remis une copie...

Je lui adresse donc mes plus profondes excuses pour la méprise dont je me suis rendu coupable, en interprétant sans discernement des propos qui n'étaient en aucune manière une réaction agressive à ma prose mensuelle...

Comme d'habitude, cette lettre anonyme est bourrée de mépris, de mensonges, et d'élucubrations en tous genres qui reflètent bien le dédain et l'arrogance de leur auteur...



Voilà l'infâmie à laquelle a répondu Madame la Présidente... Si le corbeau auteur (ou autrice) de cette lettre avait fréquenté le Comité des Fêtes depuis sa création, il saurait certainement que ses principaux animateurs étaient des personnes d'un certain âge, voire d'un âge certain! Les Raymond BOUCHER, Jacques BACHEVILLIER, Gaston THEVENIN, et je dois en oublier certainement, étaient de fringuants octogénaires qui ont rendu des services inestimables au Comité des Fêtes, et plus généralement à la commune... Et tenir la buvette, préparer des sandwichs ou défiler sur un char ne sont pas des activités incompatibles avec l'âge! Là où il aurait fallu des bras forts, jeunes et vigoureux, c'est pour monter et démonter les barnums et chapiteaux des multiples fêtes et concerts que nous organisions! Des jeunes, nous en avons croisé quelques-uns, certes, qui sont venus prêter main forte sporadiquement, mais ils ne sont pas restés... Il faudrait savoir pourquoi...

Alors, le fait que la moyenne d'âge des membres du Comité des fêtes soit vieillissante n'est pas tant le problème... Le problème, c'est que les jeunes du village ne prennent pas la relève... Il s'est dit que leur arrivée au sein du Conseil municipal allait résoudre le problème, mais apparemment l'engagement inconditionnel pour l'intérêt général n'est pas leur préoccupation première...

Notre corvidé a aussi reproché aux responsables du Comité qu'il n'y ait plus de manège pour enfants lors des dernières fêtes patronales... Cela montre qu'il ne s'intéresse absolument pas aux affaires municipales! Sinon, il aurait certainement lu l'article que nous avons rédigé dans le Hélot n°25 de septembre 2018:

4. Le Comité des Fêtes anime et s'anime... (suite)

La fête patronale ...

Cette année encore, le Comité des Fêtes a mis un point d'honneur à organiser la traditionnelle fête patronale, le premier dimanche de Juillet, malgré toutes les difficultés qu'a rencontrées Elisabeth Thévenin, la Présidente, pour trouver des forains qui acceptent de venir l'animer...

Malgré cela, et en dépit d'une très modeste participation des gens du village, c'est dans une très bonne ambiance que s'est déroulée cette fête, avec concert de flûtes, repas karaoké et le traditionnel tournoi de pétanque du Lundi, et pour finir la tombola...



L'absence de manège n'a donc jamais été de la mauvaise volonté de la part du Comité, mais une impossibilité de faire venir des forains à UGNY LE GAY!

Il déclare ensuite que la COVID 19 est une mauvaise excuse pour ne rien organiser... Mais où cet individu vivait-il au moment de la pandémie?... Dans une grotte, une île déserte?...

Si rien ne s'est fait pendant cette période, c'est parce que c'était interdit!!!

Aucune association qu'elle soit sportive, culturelle ou à caractère social n'avait le droit d'enfreindre les règles du confinement qui interdisait tout rassemblement.

Enfin, comble d'imposture, cet hypocrite signe "les villageois d'Ugny"...

Nous serions donc tous unanimes pour vilipender notre comité des fêtes derrière une lettre anonyme! Si des villageois ont des griefs à exposer aux membres de notre Comité, ils font comme d'habitude, ils participent à l'assemblée générale de l'association pour exprimer leur désaccord...

Si comme moi, ils ont décidé de ne pas y assister, ils n'ont qu'une chose à faire, même s'ils ne sont pas contents, c'est de "fermer leur gueule"...

Propreté des chemins: un bénévolat inutile?...



Une équipe de bénévoles du village a entamé un nettoyage de nos chemins et de nos rues afin que les promeneurs empruntent des voies de circulation qui ne ressemblent pas à des poubelles...

L'abnégation et la générosité de cette initiative méritent notre respect et notre admiration!

Cependant, j'ai bien peur que cette entreprise soit vouée au même sort que le tonneau des Danaïdes...

Car je crois sincèrement que le fait de ramasser les ordures des porcs qui "salopent" notre environnement tendraient à renforcer leur tendance à jeter impunément leurs ordures n'importe où... Puisqu'il se trouve des bonnes âmes pour les ramasser...

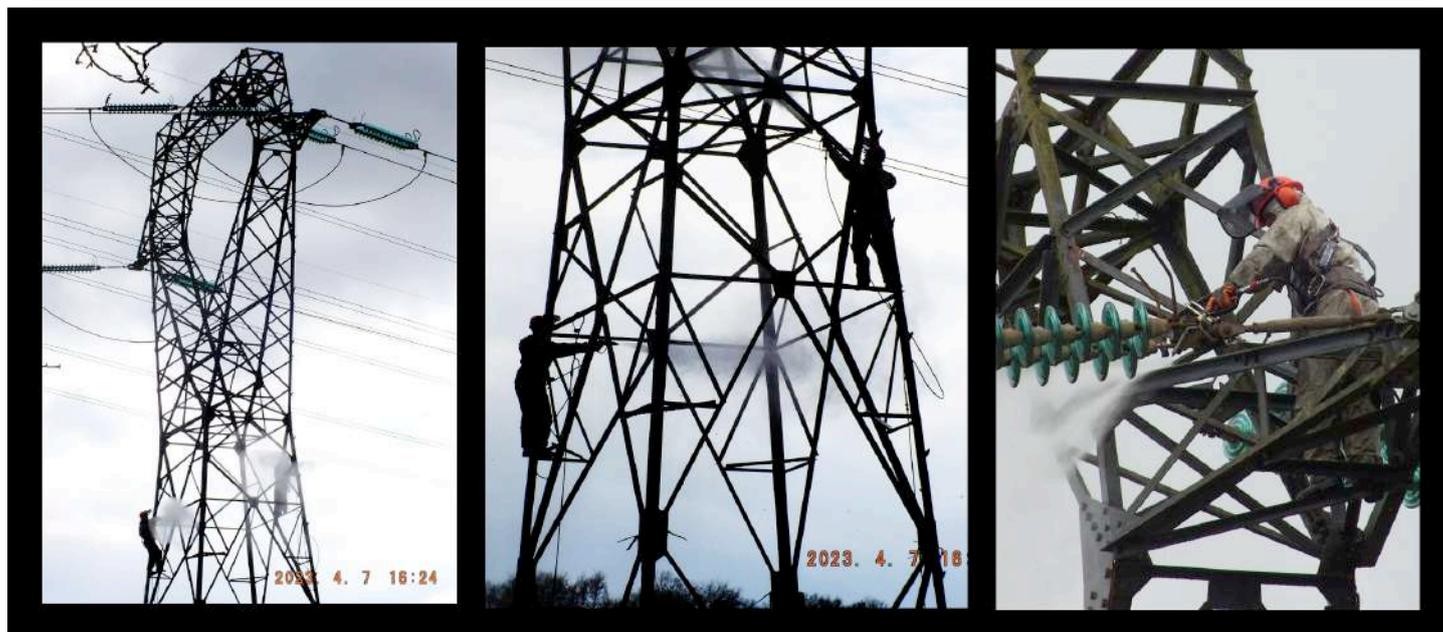
Pour cette raison, j'ai toutes les peines du monde à m'associer à ce genre d'opération, bien que je la trouve fort louable.

La preuve en images à la page suivante...

La pollution de nos campagnes est un fléau que les pouvoirs publics doivent prendre à bras le corps, par un programme d'éducation et une surveillance renforcée!



Des ouvriers acrobates dans le ciel d'Ugny le Gay...



Le mois dernier, nous avons assisté à l'étonnant spectacle d'un ballet d'ouvriers acrobates venus repeindre les pylones d'une des lignes à haute tension qui traversent notre village. Ils ont d'abord passé les pylones au nettoyeur haute pression, puis ont couvert les poteaux de minium antirouille pour enfin les repeindre dans une couleur grise telle que celle qui recouvre la plupart des pylones électriques de l'hexagone.

Pour être allé leur servir une petite collation une fois leur difficile tâche terminée, j'ai pu converser avec de charmants jeunes gens qui travaillaient avec enthousiasme et professionnalisme. Aucun, cependant, n'était de nationalité Française...

Un rallye de 4L dans nos chemins...



Encore un sympathique spectacle qui nous a été donné de voir sur les chemins du village... Des Renault 4L sont passées sur le chemin rural de Guivry... C'était sans doute un de ces rallyes touristiques qu'affectionnent les étudiants des grandes écoles... Ou peut-être la préparation du 4L Trophy qui se déroulera au Maroc en Février 2024... J'espère que les organisateurs avaient informé Madame la Maire du village, via une demande d'autorisation à la Préfecture de l'Aisne...